



REPUBLIQUE TCHÈQUE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 25 janvier 2018 à 16h45



► Règlementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes
Motocyclettes et voitures	50	90	90	130
Voitures avec remorque ou caravane	50	80	80	80

Vitesse minimum sur autoroutes : 80 km/h



Alcoolémie

0 g / litre de sang

Cette règle s'applique également aux cyclistes



Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, toute l'année, de jour comme de nuit



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant et arrière qui en sont pourvus.

Un enfant mesurant moins de 1.50 m doit être placé dans un système de retenue approprié, à l'avant comme à l'arrière du véhicule. Les systèmes de retenue pour enfant doivent être homologués. S'il s'agit d'un système dos à la route placé sur les sièges avant, il faut que l'airbag soit désactivé. Dans le cas d'un véhicule ancien sans ceintures de sécurité, un enfant de 3 ans ou plus et mesurant moins de 1.50 m doit prendre place à l'arrière. Un enfant de moins de 3 ans ne peut pas voyager dans un véhicule sans système de retenue.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende de 35 - 90 €



Circulation à vélo

Port du casque
OUI *

** Pour les cyclistes de moins de 18 ans*

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Obligatoire

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Obligatoire

Gilet de sécurité

Obligatoire à bord de tout véhicule à moteur (sauf 2-roues)



Equipements hivernaux

Pneus cloutés

Interdits

Chaînes à neige

Autorisées sur route enneigée ou verglacée

Pneus hiver

Obligatoire sur toutes les roues du véhicule du 1er novembre au 31 mars sur route enneigée ou verglacée ou selon signalisation. Obligatoire en dehors de cette période si température inférieur à 4°C et qu'il y a un risque de neige ou verglas.